

Donner forme à la politique d'éducation numérique

2020/2135(INI) - 15/03/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Victor NEGRESCU (S&D, RO) sur le thème «Donner forme à la politique d'éducation numérique».

La pandémie de Covid-19 a mis en évidence la nécessité de fournir une éducation de qualité pour tous afin de se préparer à d'éventuelles crises futures, de renforcer la résilience à long terme des systèmes éducatifs et de jeter les bases d'une transition numérique réussie.

Le passage soudain à l'apprentissage en ligne et à distance a également révélé un manque de préparation au sein des systèmes éducatifs dans la plupart des régions d'Europe et des lacunes dans les compétences numériques des enseignants, des éducateurs, des parents et des apprenants, ainsi que dans leur capacité à utiliser les technologies numériques de manière efficace et sûre.

Le plan d'action révisé pour l'éducation numérique

Les députés ont souligné qu'une approche de l'éducation numérique fondée sur les droits, conformément au socle européen des droits sociaux, devrait être le principe directeur de la politique d'éducation numérique afin de garantir que le droit à une éducation inclusive et de qualité pour tous devienne une réalité.

Ils se sont félicités, à cet égard, de la mise à jour du plan d'action pour l'éducation numérique et de l'extension de son champ d'application et de son ambition, avec des objectifs spécifiques visant notamment à combler les lacunes persistantes en matière de compétences numériques, à promouvoir un enseignement de qualité en informatique et en technologies de l'information, ou à améliorer la connectivité dans les écoles, ce qui constitue une nouvelle étape vers une stratégie plus complète en matière de compétences et d'éducation numériques.

Le rapport a salué la décision d'aligner le plan sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de sept ans, car cela permet d'avoir une perspective à plus long terme et de le relier aux instruments de financement pertinents.

Centre européen

Les députés se sont félicités de l'engagement de la Commission à créer un centre européen d'éducation numérique, première étape vers un processus de co-création et un système de suivi continu qui relie les stratégies nationales et régionales d'éducation numérique et implique les principales parties prenantes et les experts, y compris les organisations de la société civile, représentant différentes approches de l'intérieur et de l'extérieur de l'enseignement général.

Le Parlement devrait être pleinement impliqué dans le développement des plateformes et des services consultatifs européens et nationaux et dans la désignation des parties prenantes concernées.

Favoriser un écosystème éducatif numérique performant

Les députés ont souligné qu'un internet rapide et fiable et un équipement numérique de qualité dans les établissements d'enseignement, les milieux non formels et à la maison sont des conditions préalables à une

éducation numérique efficace. Le haut débit devrait être considéré comme un bien public et son infrastructure devrait être financée de manière adéquate afin de garantir qu'il soit universellement accessible et abordable, ce qui constitue une étape essentielle dans la réduction de la fracture numérique.

La résolution a souligné l'importance pour l'UE de prendre l'initiative dans l'éducation numérique en facilitant l'accès aux innovations et aux technologies pour les enseignants, les apprenants et les parents.

La Commission et les États membres sont encouragés à fournir aux écoles (enseignants et élèves) non seulement une assistance technique et une connexion à Internet, mais aussi un soutien nécessaire en matière de logiciels sûrs et fiables, et à promouvoir des modèles flexibles d'éducation et de soutien aux apprenants à distance utilisant des moyens tels que les ressources électroniques, le matériel électronique, les vidéos, le mentorat électronique et la formation en ligne gratuite.

Améliorer les compétences numériques

Les députés ont estimé que l'adoption et l'optimisation du potentiel des technologies numériques doivent aller de pair avec la modernisation des programmes d'études existants et des méthodes d'apprentissage et d'enseignement. À cet égard, ils ont souligné l'importance d'apporter un soutien financier aux cours de formation destinés aux enseignants.

Le rapport a également souligné le défi que représentent les contenus et activités nuisibles et illégaux dans l'environnement numérique, y compris en termes de santé mentale et de bien-être, tels que le harcèlement en ligne, y compris les cybermenaces et la cyberintimidation, la pédopornographie, les violations des données et de la vie privée, les jeux en ligne dangereux, la désinformation.

Enfin, les députés ont souligné la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans les politiques d'éducation, de compétences et de numérisation, et plus particulièrement dans le plan d'action. Ils ont insisté sur la nécessité de se concentrer sur une meilleure inclusion des filles dans l'éducation numérique dès leur plus jeune âge. Il conviendrait de créer un environnement positif et inclusif qui favorise les modèles féminins afin de motiver les filles à choisir les matières STEM, STEAM et TIC.